

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

N° 2023 0138

L'An Deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 12 décembre 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Olivier CHENU

Absents excusés : Xavier BRONNER (pouvoir donné à Robert LEVY), Tony BUTHOD GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Emmanuel MAEGEY, Olivier SACHE (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES), Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	9
Votes pour :	9
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1

Objet : Occupation de locaux communaux par la Société d'Aménagement de La Plagne

Le Conseil municipal est informé que la convention avec la SAP pour l'utilisation des locaux situés lieudit ROSSA, référence cadastrale 3077, et plus particulièrement le local de type technique situé sous la salle hors sac, est arrivée à échéance.

La SAP souhaite pouvoir bénéficier de ce local une année supplémentaire.

Il s'agit d'une occupation temporaire du domaine public.

La finalité d'utilisation de ce local est à rapprocher des activités liées à l'exploitation des remontées mécaniques, principalement stockage de matériels et atelier mécanique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Olivier CHENU), le Conseil municipal :

- VALIDE la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la SAP, pour l'utilisation du local situé au lieudit ROSSA, référence cadastrale 3077.
- PRECISE que le montant de la redevance est fixé à 7 037€ pour l'année 2024.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,
René RUFFIER LANCHE**



MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE